

LES FEMMES PARLEMENTAIRES EN FRANCE DE 1945 À 1968

Sabrina Hubac

*(Association Georges Pompidou,
Paris-X-Nanterre)*

Les femmes parlementaires en France de 1945 à 1968 constituent une minorité des acteurs des assemblées représentatives de l'époque. En effet, sous la IV^e République, les femmes députées représentent entre 3 et 5 % des élus ; sous la V^e République, et jusqu'au milieu des années 1970, elles sont moins de 3 % des effectifs des députés et sénateurs¹. Le cas des parlementaires françaises fait apparaître une des spécificités de notre système politique, à savoir la faiblesse numérique des effectifs féminins dans les assemblées représentatives, et ce jusqu'à nos jours. À titre de comparaison, il y avait déjà 9 % de femmes au Bundestag élu en 1953, 5 % au Storting norvégien dans les années 1950. Aujourd'hui, il y a 12,3 % de femmes à l'Assemblée nationale, alors qu'en moyenne dans les pays de l'Union européenne, les femmes représentent 22,4 % des parlementaires... ce qui classe la France au 21^e rang des pays de l'Union en terme de représentation féminine !

Cette communication traite précisément des femmes élues aux deux Assemblées nationales constituantes (octobre 1945 et juin 1946), à l'Assemblée nationale, au Conseil de la République et au Sénat, entre 1945 et 1968, en France métropolitaine. Sont exclues les élues des départements d'Algérie et d'outre-mer, et les membres de l'Assemblée de l'Union Française, pour la cohésion du corpus sur la période considérée qui connut la décolonisation. En revanche, les suppléantes qui ont siégé au Parlement en remplacement d'un élu ont été intégrées à l'échantillon. Nous avons ainsi dénombré 87 femmes parlementaires élues entre 1945 et 1968 (voir liste en annexe). Le

¹ À l'Assemblée nationale, les femmes représentent 5,6 % des élus le 10 novembre 1946, 3,5 % des députés élus le 17 juin 1951, et 3,2 % lors la dernière législature de la IV^e République. Sous la V^e République, elles constituent 1,6 % des députés lors des deux premières législatures (1958-1967) ; 2 % de femmes sont élues en 1967, puis de nouveau 1,6 % lors des législatives de 1968 et 1973. Au Sénat, les femmes occupent moins de 2 % des sièges jusqu'en 1974. Voir M. Sineau, *Profession : femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Presses de Sciences Po, 2001, Paris.

découpage chronologique adopté se justifie doublement. D'une part, les années 1945-1970 correspondent à une première période d'entrée des femmes en politique¹ : si la Libération fut une période de forte féminisation du personnel politique, les effectifs féminins des assemblées représentatives chutent dès le milieu des années 1950, en particulier lors du changement de régime (il y avait 35 élues à l'Assemblée nationale en novembre 1946, mais seulement 9 en novembre 1958). Il faut attendre le début des années 1970 pour que les femmes pénètrent plus massivement et durablement dans la sphère politique, à tous les échelons. D'autre part, les femmes parlementaires des années 1950-1960 constituent une génération politique. Dans leur majorité, les femmes élues entre 1945 et 1968 se sont formées sous la III^e République et sont entrées en politique à la Libération, après avoir participé à la Résistance. 1968 voit l'émergence d'une nouvelle génération de femmes politiques, qui ont fait leur apprentissage sous la IV^e République et accèdent aux responsabilités au début des années 1970, remplaçant progressivement la génération issue de la guerre.

Dans le cadre d'une démarche prosopographique, nous nous intéressons à l'origine socioculturelle de ces femmes, à leur profession, à leur formation politique, et à leur rôle dans les assemblées représentatives. Sont-elles des acteurs parlementaires comme les autres ou bien peut-on identifier des caractéristiques propres à cette catégorie sexuée d'acteurs parlementaires ?

L'origine partisane des 87 femmes parlementaires est relativement homogène. Elles se répartissent en quatre grandes forces politiques : 51 communistes, soit 58,6 % de l'échantillon, 14 démocrates - chrétiennes (16 %), 9 socialistes et 8 gaullistes. On compte aussi 4 radicales-socialistes, et une indépendante (issue du Parti Républicain de la Liberté). La majorité des femmes parlementaires entre 1945 et 1968 sont des communistes, et plus largement des femmes de gauche. Ce n'est pas une particularité française, car il en est de même dans les autres pays européens à la même époque. En 1951, à la Chambre des Communes, 11 femmes sur 17 étaient des travaillistes. Au Bundestag élu la même année, 14 femmes sur les 31 siégeant appartenaient au Parti social-démocrate². Les partis de

¹ W. Guéraiche, *Les femmes et la République. Essai sur la répartition du pouvoir de 1943 à 1979*, éditions de l'Atelier/éditions ouvrières, Paris, 1999.

² M. Dogan et J. Narbonne, *Les Françaises face à la politique. Comportement politique et condition sociale*, A. Colin, Paris, 1955, p. 153.

gauche, surtout le parti communiste, ont favorisé l'accès des femmes au Parlement en les plaçant en tête de liste ou dans des circonscriptions « ouvrières ». Aux élections législatives de novembre 1946, le pourcentage de femmes placées premières ou secondes de listes (par rapport à l'ensemble des candidatures féminines) était de 25 % pour le PCF et de 11 % pour le MRP. Cependant, la domination des parlementaires communistes s'explique aussi par la chronologie. 76 % des femmes parlementaires considérées ont été élues sous la seule IV^e République. La répartition partisane reflète le poids des trois forces politiques fondatrices de la IV^e République, en particulier la force électorale du PCF, premier parti de France à la Libération. Le changement de régime s'accompagne d'un déclin électoral du MRP et du PCF, qui explique en partie la baisse des effectifs féminins au Parlement.

La grande majorité des femmes parlementaires exercent (ou exerçaient) une activité professionnelle. Nous connaissons les professions de 74 femmes sur 87¹. Nous ignorons l'activité de 7 femmes, tandis que 6 se présentent aux élections « sans profession ».

¹ Il s'agit des professions revendiquées par les candidates aux élections. Elles ne sont pas toujours fiables, comme l'a souligné Gilles Richard dans sa communication sur la sociologie du groupe IPAS en 1958, voir *infra*.

Professions	PCF	SFIO	MRP	Gaullistes	Radicales	Total
Exploitante agricole, agricultrice	2	-	1	1	1	5
Ouvrières	8	-	1	-	-	9
Employées (fonctionnaires, employées de bureau...)	15	2	3	1	-	21
Industrielles et commerçantes	-	-	2	1	-	3
Institutrices	12	2	-	-	1	15
Professeurs	3	1	3	-	-	7
Avocates	-	1	2	1	1	5
Médecins	1	-	-	1	-	2
Journalistes, photographes	3	2	-	-	1	6
Autre : ménagère	1	-	-	-	-	1

Parmi les 74 femmes dont nous connaissons la profession dominant les enseignantes : elles représentent presque 30 % des effectifs, avec 20,3 % d'institutrices et 9,4 % de professeurs (agrégées de lettres et d'histoire essentiellement). Les employées (fonctionnaires, employées de bureau, telles les secrétaires et sténodactylographes) constituent la deuxième profession majoritaire, exercée par 28,4 % des femmes parlementaires. Les ouvrières sont

également nombreuses (12,1 % des élues). Les professions libérales et juridiques sont peu représentées avec 5 avocates, 2 médecins, 6 journalistes et/ou photographes. La catégorie des employés est beaucoup plus favorisée chez les femmes parlementaires que chez les hommes. En 1946, les employés représentent 4 % des élus à l'Assemblée nationale, mais 30 % des femmes députés. Par rapport à leurs collègues masculins, on peut parler de surreprésentation des professions d'enseignantes et d'employées, et de sous-représentation des professions libérales et juridiques. Ces inflexions sont liées à la prédominance des femmes communistes. Nombreuses sont les parlementaires féminines à être issues de milieux populaires et ouvriers, à l'exemple de l'épouse de Maurice Thorez, Jeannette Vermeersch, député de 1945 à 1958, puis sénateur de 1959 à 1968. Jeannette est née en 1910, neuvième d'une famille de douze enfants, dans une banlieue de Lille, de parents ouvriers dans le textile. À dix ans et demi, elle commence à faire des ménages puis entre à l'usine de filature à 12 ans. Elle participe à sa première grève à 17 ans, se syndique à la CTGU, puis fonde une section des Jeunesses Communistes dans son quartier natal de La Madeleine. En 1929 elle est envoyée à Moscou pour l'anniversaire de la Révolution d'octobre en tant que représentante des ouvrières textiles. Elle y rencontre Maurice Thorez. Elle revient neuf mois plus tard, après avoir suivi des cours sur les problèmes syndicaux. À son retour en France, elle devient l'une des dirigeantes de la CGTU, puis est nommée en 1932 au Bureau national des Jeunesses Communistes. Elle siège au Comité Central du PCF dès 1933¹. Le parti communiste aime à valoriser ces « parlementaires-ouvrières », liées au Parti dans leur vie publique comme privée, qui accèdent aux responsabilités grâce à leur dévouement et leur inlassable zèle, mais aussi à leur situation matrimoniale. Cependant, un certain nombre de femmes parlementaires sont issues de la haute bourgeoisie et de milieux socioculturels parmi les plus favorisés. C'est en particulier le cas des femmes gaullistes ou radicales-socialistes, telles Solange Troisier, député du Val d'Oise de 1968 à 1973. Cette « sacrée bonne femme »² n'est autre que la petite-fille d'Emile Ollivier, l'arrière-petite-nièce de Suffren, et la fille du grand professeur de médecine Jean Troisier. Ses

¹ Voir son autobiographie, Jeannette Thorez-Vermeersch, *La vie en rouge. Mémoires*, Belfond, 1998.

² Titre de son autobiographie, Solange Troisier, *Une sacrée bonne femme*, La Table Ronde/La Palatine, Paris, 2003.

parents tenaient un salon scientifique et littéraire dans leur hôtel particulier rue Scheffer dans le seizième arrondissement de Paris, que fréquentaient des hommes politiques de premier plan tels Aristide Briand, ou encore Édouard Herriot, le parrain de sa sœur...

À l'image de ces deux femmes, les femmes parlementaires sont nombreuses à être des héritières en politique, c'est-à-dire qu'elles sont les filles ou les épouses d'hommes ayant exercé un mandat local (maire, conseiller municipal) ou national (député, sénateur). Un quart (25,3 %) d'entre elles est dans ce cas. La plupart sont les épouses d'hommes politiques. Marcelle Delabie, sénateur radical de la Somme de 1948 à 1958, succède à son mari, Maurice Delabie, député de ce département de 1932 à 1942, qui se consacre à ses mandats de conseiller général et de maire après la guerre. À la Libération sont élues plusieurs veuves de parlementaires de la III^e République, comme Mathilde Péri, député de Seine-et-Oise sous la IV^e République, épouse de Gabriel Péri, député communiste du même département de 1932 à 1940 ; Madeleine Lagrange, membre de la première Assemblée nationale constituante, veuve Léo Lagrange, député du Nord de 1932 à 1940, sous-secrétaire d'État aux Sports et Loisirs sous le gouvernement de Front Populaire ; Andrée Viénot, veuve Pierre Viénot, également sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1936-1937 ; ou encore Hélène de Suzannet, veuve Jean Suzannet, député de la Vendée de 1936 à 1938. Certains parlementaires sont morts au champ d'honneur, comme Léo Lagrange, tué sur les bords de l'Aisne en juin 1940 lors d'une mission de reconnaissance, d'autres sont de véritables martyrs de la Résistance, tel Gabriel Péri, fusillé le 15 décembre 1941 au mont Valérien. Leurs épouses ont été sollicitées à la Libération par les partis politiques, utilisant le prestige du nom, à une époque où se construit l'image d'une classe politique renouvelée et épurée par la Résistance. Le parti communiste a su promouvoir ces « veuves officielles » comme emblèmes du « parti des Fusillés », bien mieux encore que le parti socialiste. La socialiste Gilberte Brossolette, épouse d'un des héros de la Résistance, Pierre Brossolette, résume cette instrumentalisation des veuves dans différents témoignages. Elle explique par exemple sa nomination à l'Assemblée consultative provisoire comme une dette de reconnaissance envers son défunt mari : « J'étais la veuve de Pierre, (...) ils projetaient sur moi l'affection, l'admiration pour Pierre. J'étais en quelque sorte l'émanation de Pierre Brossolette¹ ». D'autres femmes parlementaires

¹ Cité par L. Adler, *Les Femmes politiques*, Seuil, 1993, p. 138.

sont issues de véritables dynasties politiques ou militaires, comme Nicole de Hauteclouque, député puis sénateur de Paris de 1962 à 1986, fille d'un officier de carrière, et épouse du cousin germain du général Leclerc, Pierre de Hauteclouque, ou encore Jacqueline Thome-Patenôtre, fille du député radical André Thome, et mariée à Raymond Patenôtre, ancien député et deux fois ministre sous la III^e République.

Ces héritières bénéficient ainsi d'un enracinement local qui a pu faciliter leur élection. Cependant, le prestige du nom ne peut assurer à lui seul l'élection, et constitue un privilège momentané, dont l'efficacité est limitée dans le temps. Ce sont davantage les réseaux familiaux et partisans qui favorisèrent l'entrée en politique de ces parlementaires, et qui expliquent leur longévité dans les assemblées représentatives. Marcelle Devaud par exemple, élue au Conseil de la République de 1946 à 1958, vice-présidente de cette assemblée de 1948 à 1952, puis député de 1958 à 1962, affirme que son nom ne l'a pas aidé¹. Elle n'est certes pas l'épouse d'un martyr de la résistance, mais d'un parlementaire inéligible à la Libération pour avoir voté les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain, Stanislas Devaud, député de Constantine de 1936 à 1942. Elle a brigué les suffrages en 1946 à la demande de son ami Edmond Barrachin, avec lequel elle a lié connaissance avant la guerre au Parti Social Français auquel elle a milité, tout comme son mari². Son insertion dans le réseau d'Edmond Barrachin, puis dans les réseaux gaullistes, explique son élection au Conseil de la République et sa longue carrière politique davantage que son patronyme. Elle a également été choisie parce qu'elle disposait d'une solide formation politique, acquise dans l'entre-deux-guerres³.

Les femmes parlementaires élues à la Libération se sont formées à la politique sous la III^e République. Quatre grandes filières de formation ont été identifiées, sachant que ces catégories ne sont pas exclusives les unes des autres, et que leur énumération n'est pas hiérarchisée. L'aide apportée à l'époux dans ses fonctions politiques constitue la filière privilégiée des femmes d'hommes politiques. Les épouses d'anciens députés furent souvent des assistantes parlementaires

¹ Entretien accordé à l'auteur le 21 novembre 2002.

² J.-P. Thomas, *Droite et Rassemblement du PSF au RPF, 1936-1953. Hommes, réseaux, cultures. Ruptures et continuités d'une histoire politique*, thèse de doctorat sous la direction de S. Berstein, IEP, 2002.

³ V. Man, *Marcelle Devaud, itinéraire exceptionnel d'une femme politique française*, Paris, E. Carvalho, 1997.

avant la lettre, s'occupant du courrier, du secrétariat de leur mari et les secondant durant les campagnes électorales. Le militantisme de couple est une donnée importante. La plupart des femmes parlementaires épouses d'un homme politique militèrent à ses côtés dans l'entre-deux-guerres. Certaines ont d'ailleurs rencontré leur mari au parti, d'autres ont été « converties » par lui et se sont engagées par la suite, telles Madeleine Lagrange, qui témoigne que « l'essentiel de notre vie était axé sur le militantisme qu'avec Léo j'avais épousé¹ ».

Le syndicalisme, en particulier le syndicalisme enseignant, est une seconde filière. Les parlementaires MRP ont souvent milité à la CFTC, comme Renée Prévert, Francine Lefebvre, Marie-Louise Weber, Marie-Madeleine Dienesch, les communistes à la CGTU (Jeannette Vermeersch, Mireille Dumont). On retrouve également plusieurs élues au Syndicat national des Instituteurs, telles la socialiste Rachel Lempereur, les communistes Yvonne Dumont et Mathilde Méty, ou la démocrate-chrétienne José Dupuis.

Les mouvements de jeunesse constituent une autre filière de formation. La plupart des parlementaires communistes militèrent aux Jeunesses communistes et participèrent activement à l'Union des Jeunes Filles de France (UJFF), fondée en 1935 par Marie-Claude Vaillant-Couturier, député de 1945 à 1958, puis de 1963 à 1973, et Danielle Casanova. Certaines y assumèrent des responsabilités, comme Jeannette Vermeersch codirectrice de l'UJFF de 1935 à 1939, Jacqueline Chonavel, secrétaire de l'UJFF, et Juliette Dubois, qui dirigea l'UJFF en Côte d'or et siégeait à son comité national. Plusieurs démocrates-chrétiennes militèrent à la Jeunesse ouvrière chrétienne, comme Renée Prévert. On peut ajouter à cette catégorie les femmes qui firent partie d'associations pacifistes, comme le mouvement Amsterdam-Pleyel, créé par les écrivains Romain Rolland et Henri Barbusse en 1934, fréquenté par le couple Lagrange et la communiste Madeleine Braun, ou bien le Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme, où se retrouvent d'autres femmes communistes comme Bernuchon Maria, dite Rabaté, et Mireille Dumont.

Elles sont enfin nombreuses à avoir été membres d'un parti politique avant la guerre, alors que le droit de vote n'est pas accordé aux femmes. D'après nos sources, 40 parlementaires avaient adhéré à un parti politique dans l'entre-deux-guerres, soit 46 % du corpus. Elles y exercèrent souvent des responsabilités, essentiellement dans les sections féminines des partis. Les parlementaires communistes et

¹ Archives de l'OURS, dossier biographique sur le couple Lagrange.

socialistes sont presque toutes affiliées à la SFIO ou au PCF dans les années 1930. Alice Brisset fut membre du PCF dès le congrès du Tours et est en 1923-1924 secrétaire de la Fédération communiste de Seine-et-Oise. Germaine Degron, secrétaire générale de la Fédération socialiste de Seine-et-Oise de 1937 à 1940, est également responsable de la page féminine du *Populaire*. Plusieurs futures parlementaires MRP avaient adhéré au Parti Démocrate Populaire (PDP), comme Solange Lamblin, Marie-Madeleine Dienesch, et Germaine Poinso-Chapuis, membre du PDP dès 1924, secrétaire générale de sa section féminine et membre de sa commission exécutive. On retrouve aussi au parti radical la célèbre Suzanne Crémieux, sénateur du Gard sous la IV^e République, fille de l'ancien député et sénateur du Gard Fernand Crémieux, épouse de Robert Servan-Schreiber, le fondateur des *Échos*. Engagée dès 1924 dans les rangs du parti radical, elle fait partie de son comité directeur en 1928, en devient secrétaire, et est élue vice-présidente du parti en 1929. Déléguée auprès de la Société des Nations au début des années 1930, elle entre en 1938 au cabinet de Marc Rucard, ministre de la santé publique dans le cabinet Daladier. Pendant l'entre-deux-guerres, elle est « l'égérie du parti radical¹ », et joua un réel rôle politique : selon le *Midi Libre*, « son rôle sous la III^e République, pour n'être point officiel, n'en fut pas moins efficace. Son salon était fréquenté par l'élite intellectuelle aussi bien que par les grands noms politiques² ». Enfin, les gaullistes Marcelle Devaud et Solange Troisier fréquentèrent le Parti social français du colonel de La Rocque.

Les réseaux partisans constituent une voie d'accès privilégiée à la représentation politique, et ont majoritairement contribué à la formation politique des femmes parlementaires. Elles achevèrent leur apprentissage par une participation active à la Résistance. La Résistance joua un rôle fondamental dans la promotion politique des femmes. Selon Gilberte Brossolette, « les femmes dans la Résistance ont été extraordinairement actives, courageuses, sur la brèche. Ce sont elles qui ont gagné le droit de vote³ ». Elle se fait ici l'écho de la mémoire collective, qui ne doit pas gommer le fait que

¹ M.-T. Guichard, *Les égéries de la République*, Payot, Paris, 1991, chapitre VIII, consacré à Suzanne Schreiber.

² Cité dans la notice du *Dictionnaire des parlementaires français, 1940-1958*, tome 3, La Documentation Française, 1994, p. 226.

³ Cité par L. Adler, *op.cit.*, p. 134.

l'activité dans la Résistance est un des principaux aspects de sélection du personnel politique en Europe après la guerre, comme l'ont montré les travaux de Mattei Dogan¹. Il n'est donc pas étonnant de constater que la majorité des femmes parlementaires sont des résistantes. 47 femmes, soit 54 % de l'échantillon, participèrent à un réseau de résistance, et/ou furent décorées de la Croix de guerre, de la médaille de la Résistance, de la médaille de la France Libre, ou de la Légion d'Honneur, et ce, quelles que soient les forces politiques considérées. Une dizaine de femmes, essentiellement des communistes, furent déportées². Plusieurs parlementaires sont de grandes figures de la Résistance, comme Marie-Hélène Lefaucheu, épouse du commandant des FFI pour Paris, Pierre Lefaucheu, elle-même membre de l'Organisation Civile et Militaire. La plupart des parlementaires communistes furent membres de l'Union des femmes française (UFF) créée en 1943 dans la mouvance communiste. Cette organisation de masse participa activement à la Libération du territoire et demanda à ce titre son rattachement au Conseil national de la Résistance, ce qui lui fut refusé³.

L'activité résistante permit néanmoins aux femmes de pénétrer les premières assemblées représentatives de la Libération, à savoir les Comités départementaux de Libération (CDL) et l'Assemblée consultative provisoire (ACP). Marie-Hélène Cardot, Jenny Flachier, Julie Darras, Francine Lefebvre siégèrent aux CDL. Marie-Hélène Lefaucheu fut vice-présidente du Comité parisien de Libération et membre de l'ACP, tout comme Madeleine Braun, Gilberte Brossolette, Mathilde Péri, Andrée Viénot, Marie-Claude Vaillant-Couturier. Entrées dans la sphère publique dès la fin des hostilités, il ne manquait plus à ces professionnelles de la politique que le baptême des urnes, une fois le droit de vote et d'éligibilité reconnu.

Au Parlement, les femmes sont doublement mineures : par leur nombre relativement faible et par leur action dans les assemblées.

¹ M. Dogan et J. Higley, *Elites, Crisis, and the Origins of Regimes*, 1998, et M. Dogan, « Les professions propices à la carrière politique. Osmoses, filières et viviers » dans M. Offerlé, *Profession politique XIX^e-XX^e siècles*, Belin, 1999, p. 171-200.

² Les communistes Bastide Denise, Claeys Isabelle, Dubois Juliette, Duvernois Eugénie, Ginollin Denise, Guérin Lucie, Guérin Rose, Nédélec Raymonde, Marie-Claude Vaillant-Couturier, la gaulliste Martinache Madeleine, la socialiste Oyon Marie.

³ Voir W. Guéraiche, *op. cit.*, p. 55-58.

Elles s'y spécialisent dans un certain nombre de questions sociales et prétendues féminines. Malgré l'absence de statistiques globales¹, il apparaît clairement que l'essentiel de leurs interventions portent sur les problèmes liés à l'éducation, à la santé, à la famille, aux droits des femmes... Cette spécialisation du travail parlementaire est confirmée par la répartition des femmes dans les commissions parlementaires. Sous la IV^e République, la majorité d'entre elles a siégé aux commissions de la Famille, de la population et de la santé publique, du Travail et de la sécurité sociale, des Pensions, du Ravitaillement, et de l'Éducation nationale (ce qui est également lié à la forte proportion d'enseignantes). Sous la V^e République, elles siègent essentiellement à la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales ou à la commission des Lois, où elles oeuvrent pour l'amélioration des droits de la femme. On compte très peu de femmes dans les grandes commissions permanentes comme la commission des Finances ou des Affaires économiques. Par exemple, à l'Assemblée nationale élue en novembre 1946, il y avait 7 femmes à la commission Famille, population, santé publique ; 8 à la commission de l'Éducation nationale ; 8 à celle du Ravitaillement ; 5 à la commission des Affaires économiques ; 4 à la commission des Pensions ; mais aucune à la commission des Finances, 2 à celle des Affaires étrangères, 1 seule aux commissions de l'Intérieur et de la défense nationale². La commission des Finances est un bastion masculin, rarement accessible aux femmes. De même, les femmes sont peu présentes dans les bureaux des commissions parlementaires, et lorsqu'elles le sont, il s'agit des commissions qui leur sont « réservées ». Six femmes présidèrent une commission parlementaire : Germaine Degrand et José Dupuis celle du Ravitaillement, Francine Lefebvre celle du Travail et de la Sécurité sociale en 1956, Rachel Lempereur, celle de l'Éducation nationale de 1956 à 1958, Claire Saunier, celle de l'Éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs au Conseil de la République. Marie-Hélène Cardot fait figure d'exception, car, après avoir présidé la commission du Ravitaillement au Conseil de la République, elle fut élue vice-présidente de la commission des Affaires étrangères au Sénat en 1959. Les assemblées représentatives reproduisent donc la division sexuée des rôles

¹ Des statistiques sur la nature des interventions ont été élaborées par M. Dogan et J. Narbonne, *op. cit.*, p. 162 et suivantes, et M. Duverger, *La Participation des femmes à la vie politique*, UNESCO, 1955, p. 97-99.

² D'après M. Duverger, *op. cit.*, p. 98.

sociaux : aux femmes les questions sociales, aux hommes les questions extérieures, financières et la défense nationale.

Acteurs parlementaires minoritaires, les femmes parlementaires occupent logiquement une place faible dans les bureaux des assemblées : si une douzaine furent secrétaires du bureau des assemblées, aucune ne présida l'une des deux chambres. Néanmoins, 13 femmes furent vice-présidentes de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République ou du Sénat, et présidèrent de fait de nombreuses séances parlementaires¹. Germaine Peyroles présida 111 séances à l'Assemblée nationale entre 1947 et 1951. Marie-Hélène Cardot occupa la vice-présidence du Sénat pendant presque dix ans, de 1959 à 1968. La désignation de Gilberte Brossolette à la vice-présidence du Conseil de la République en 1946 est particulièrement symbolique. Elle fut en effet la première femme à présider une séance dans cette assemblée, bastion misogyne et anti-suffragiste sous la III^e République, et présida même la première séance qui eut lieu après la Constitution, car Champetier de Ribes, très malade, ne put venir, et lui demanda de lire son discours.

Cette marginalisation des femmes dans les assemblées parlementaires ne tient pas seulement à leur faiblesse numérique, car la génération de femmes politiques considérée ne s'inséra pas durablement au Parlement. Certes, 42,5 % d'entre elles exercèrent plus de deux mandats parlementaires, mais la majorité ne siégea que sous la IV^e République. Elles ne sont qu'une douzaine à avoir été élues sous les deux Républiques, soit 13,8 % du corpus.

¹ Furent vice-présidentes de l'Assemblée nationale : Madeleine Braun, Jacqueline Chonavel, Marie-Madeleine Dienesch, Marie-Thérèse Goutmann, Mathilde Péri, Germaine Peyroles, Germaine Poinso-Chapuis, Colette Privat, Jacqueline Thome-Patenôtre, et Marie-Claude Vaillant-Couturier. Furent vice-présidentes du Sénat : Gilberte Brossolette, de 1946 à 1954, Marie-Hélène Cardot de 1959 à 1968, et Marcelle Devaud de 1948 à 1952.

	Femmes parlementaires sous la IV ^e République seulement	Femmes parlementaires sous la V ^e République seulement (1958-1968)	Femmes parlementaires sous les deux Républiques
PCF	42	4	5
SFIO	8	-	1
MRP	12	-	1 + (1) ¹
Radicales	2	-	2
Gaullistes	1	5	2 + (1)
Indépendante	1	-	
Total	66	9	12

Pourtant, elles sont plus de 60 % (60,91 % du corpus) à avoir consolidé leur mandat national par l'exercice d'un mandat local, de conseiller municipal, de maire, de conseiller général. Nous avons comptabilisé 29 conseillères municipales, 25 conseillères générales, 14 femmes maires, 11 ayant été à la fois maires et conseillères générales. Il faudrait approfondir la réflexion en s'interrogeant sur l'exercice et la chronologie de ces mandats locaux, car ils ne revêtent pas la même signification s'ils ont précédé l'élection au Parlement ou s'ils l'ont suivie. En définitive, seules quelques femmes parlementaires surent s'insérer durablement dans le jeu politique et institutionnel et menèrent une véritable carrière politique. Elles cumulent alors toutes les formes de responsabilités et de mandats, et sont aussi celles qui jouent un rôle dans les assemblées représentatives. Tel est par exemple le cas des rares femmes qui ont exercé des responsabilités ministérielles, comme Jacqueline Thome-Patenôtre ou Marie-Madeleine Dienesch. La première, fille et épouse de député, a connu tous les aspects de la vie politique. Elue en 1946 sénateur de la Seine-et-Oise, elle siège au Conseil de la République jusqu'en 1958. C'est en cette qualité qu'elle est nommée sous-secrétaire d'État à la Reconstruction et au Logement dans le cabinet

¹ Il s'agit de Marie-Madeleine Dienesch, élue MRP sous la IV^e République, puis élue gaulliste à partir des législatives de 1967.

Bourgès-Maunoury du 17 juin au 6 novembre 1957. Conseiller municipal de Souchamp de 1945 à 1947, elle est maire de Rambouillet pendant 36 ans, de 1947 à 1983. Elle est également durant cette période conseiller général de Seine-et-Oise (1945-1967), puis des Yvelines (1967-1979). Éluë à l'Assemblée nationale en 1958, elle conserve son mandat pendant 20 ans. Elle occupe la vice-présidence du Palais-Bourbon six fois, en 1960, 1962, 1963, 1965 et 1967, et préside ainsi 85 séances. Elle perd son siège de député en 1978, mais n'abandonne pas la politique pour autant et se tourne vers le Parlement européen où elle est élue en 1984. Marie-Madeleine Dienesch commence sa carrière politique dans les rangs du MRP. Sous la IV^e République, elle est l'inexpugnable député démocrate-chrétienne des Côtes-du-Nord, et la première femme à être désignée secrétaire du bureau de l'Assemblée, dans la première assemblée constituante élue en octobre 1945. Agrégée de lettres, elle se spécialise au Palais-Bourbon dans les questions scolaires, et est vice-présidente de la commission de l'Éducation nationale de 1951 à 1956. Elle conserve son mandat de député sous la V^e République, de 1958 à 1969, puis de 1972 à 1981. Elle est élue à la vice-présidence de l'Assemblée nationale en 1958-1959. Elle est également la première femme à présider la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales en 1967-1968. Elle rompt progressivement avec le MRP à partir des élections présidentielles de 1965 et rejoint le mouvement gaulliste. Son expérience et son gaullisme, « irrécusable » selon le mot de Michel Debré dans ses *Mémoires*, lui valent d'être nommée au poste de secrétaire d'État à l'Éducation nationale dans le quatrième gouvernement Pompidou le 31 mai 1968. Elle conserve le titre de secrétaire d'État pendant six ans, de mai 1968 à mai 1974. Éluë de nouveau aux législatives de 1973 et 1978, elle poursuit sa carrière politique comme ambassadeur au Luxembourg (1975-1978), puis comme député européen (élue en 1979). Elle quitte la vie politique en 1981, après avoir été, dans les années soixante-dix, conseillère générale des Côtes-du-Nord, et membre du conseil régional de Bretagne.

Conclusion

Les femmes parlementaires de 1945 à 1968 sont des acteurs parlementaires aux caractéristiques spécifiques. Ce bref portrait collectif fait apparaître des points communs avec leurs collègues masculins, comme la participation à la Résistance, une formation

politique liée au syndicalisme, au militantisme partisan, aux réseaux familiaux, mais il s'en dégage aussi plusieurs spécificités, dans la composition partisane du corpus, dominé par les femmes communistes, ou dans sa composition socioprofessionnelle. Elles sont des acteurs parlementaires minoritaires et marginaux. La figure de la femme député, sénateur, demeure rare dans le paysage parlementaire français, et les quelques élues qui connurent des carrières politiques longues, qui assurèrent des responsabilités au sein des assemblées ou furent appelées au Gouvernement sont des figures d'exception. Elles sont, selon les termes de Léon Blum, dans un article du *Populaire*, « des femmes d'élite, qu'il faut savoir choisir et qu'il faut savoir élire¹ ».

¹ Cité par L. Adler, *op.cit.*, p. 141.

Annexe
Liste des 87 femmes parlementaires
de 1945 à 1968 en métropole

Aymé de la Chevrelière, Bastide Denise, Bernuchon Maria, Bosquier Henriette, Boutard Madeleine, Braun Madeleine, Brion Mariette, Brisset Alice, Brossolette Gilberte, Brunet Henriette, Cardot Marie-Hélène, Charbonnel Paulette, Chevrin Angèle, Chonavel Jacqueline, Claeys Isabelle, Crémieux Suzanne, Darras Julie, De Hauteclocque Nicole, Degrand Germaine, Delabie Marcelle, Dervaux Renée, Devaud Marcelle, Dienesch Marie-Madeleine, Douteau Isabelle, Dubois Juliette, Dumont Mireille, Dumont Yvonne, Dupuis José, Duvernois Eugénie, Estachy Yvonne, Flachier Jenny, François Germaine, Galicier Émilienne, Ginollin Denise, Girault Suzanne, Goutmann Marie-Thérèse, Grappe Élise, Guérin Lucie, Guérin Rose, Hertzog-Cachin Marcelle, Lagatu Cartherine, Lagrange Madeleine, Laissac Madeleine, Lambert Marie, Lamblin Solange, Launay Odette, Laure Irène, Lefauchaux Marie-Hélène, Lefebvre Francine, Le Jeune Hélène, Lempereur Rachel, Léveillé Jeanne, Lipkowski Irène, Martinache Madeleine, Marzin Madeleine, Mety Mathilde, Nautré Hélène, Nédélec Raymonde, Oyon Marie, Pacaut Maria, Péri Mathilde, Peyroles Germaine, Pican Germaine, Ploux Suzanne, Poinso-Chapuis Germaine, Prévert Renée, Prin Jeannette, Privat Colette, Rapuzzi Irma, Reyraud Renée, Roca Gilberte, Roche Marie, Rollin Simone, Rumeau Marcelle, Saunier Claire, Schell Anna, Solomon-Langevin Hélène, Suzannet Hélène, Texier-Lahoulle Marie, Thome-Patenôtre Jacqueline, Thorez Julie, Trinquier Anne-Marie, Troisier Solange, Vaillant-Couturier Marie-Claude, Viénot Andrée, Vigier Jeanne, Weber Marie-Louis.